

Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach

COMMUNE D'ETZLING

SEANCE ORDINAIRE DU 07 DECEMBRE 2012

Date de convocation : 03/12/2012

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : MM. Fabrice MEYER, Joseph FURGAL, Christian ADAM, Martial SCHWARTZ, Antoine PERSPICACE, Serge MEYER et Mmes Sonia MARCHETTO, Marie-Antoinette PHILIPP, Monique LEGUILLON, Nicole BOUSENDORFER,

Membres absents excusés : MM. Raymond HOUDE, Martial SIMON et Mmes Martine DOMITAR, Mireille SOULIER

Le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et propose, ce qui est accepté à l'unanimité, de rajouter les points 13 et 14 à l'ordre du jour

- 1 Approbation du procès-verbal des séances du 07 septembre 2012, 25 septembre 2012 et du 24 octobre 2012
- 2 Attribution de marchés : A) Travaux d'assainissement B) Remplacement de deux fenêtres à l'Eglise
- 3 FISAC
- 4 Révision des tarifs et des loyers-charges : A) Révision des tarifs
B) Révision des loyers-charges
- 5 Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2013
- 6 Forêt communale : programme des travaux 2013
- 7 Aire de jeux
- 8 Les emplois d'avenir
- 9 Nouveaux logiciels pour la Mairie
- 10 Demande de subventions
- 11 Proposition de vente de terrains à la commune
- 12 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2011
- 13 Modification simplifiée du PLU
- 14 Subvention de fonctionnement salle polyvalente
- 15 DIVERS : A) Prises en charges de factures en section d'investissement
B) Désignation d'une personne pour le comité de pilotage CAFPDF (crèche-petite enfance)
C) Remboursement de sinistre
D) Demande de Mme BALTHAZAR
E) Tarifs des tickets repas cantine et périscolaire
F) Informations diverses



Points rajoutés

1 - Approbation des procès-verbaux des séances du 07 septembre 2012, 25 septembre 2012 et 24 octobre 2012

Le Maire donne lecture des procès-verbaux des séances du 07 septembre 2012, 25 septembre 2012 et 24 octobre 2012.

Les procès-verbaux sont acceptés à l'unanimité.

2 - Attribution de marchés

A) Travaux d'assainissement

Le Maire informe les membres présents que les nouvelles constructions de M. ESSER, rue de Spicheren et de M. JARI, rue de Behren doivent être raccordées au réseau d'assainissement par la mise en place d'un regard d'évacuation des eaux usées et pluviales.

En ce qui concerne l'immeuble de M. JARI, rue de Behren, M.MEYER Fabrice, 1^{er} adjoint signale que ce dernier a réalisé lui-même les travaux de branchement sur le regard existant à l'arrière de son bâtiment.

Après analyse des différentes offres, c'est l'entreprise COFES TP de Stiring-Wendel qui a été retenue pour réaliser la mise en place d'un regard d'évacuation des eaux usées et pluviales rue de Spicheren pour un montant total de 2 500.00 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le choix fait et charge le Maire ou à défaut un adjoint de la signature du devis correspondant.

B) Remplacement de deux fenêtres à l'Eglise

Le Maire informe les membres présents que deux fenêtres doivent être remplacées à l'Eglise.

Après analyse des propositions de prix réceptionnées, c'est l'entreprise FERMETURES LILO de Blies-Ebersing qui a été retenue pour un montant total de travaux de 685.65 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le choix fait et charge le Maire ou à défaut un adjoint de la signature du devis correspondant.

3 - FISAC

Le Maire présente le dispositif du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) 1^{ère} tranche mis en place par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France à travers sa compétence de développement économique.

Ce dispositif vise notamment à subventionner des investissements dits individuels à travers une action de modernisation des entreprises commerciales, artisanales et de services à l'initiative d'un commerçant ou artisan de la Commune, membre de l'Agglomération.

Les Communes, membres de la Communauté d'Agglomération, sont invitées à se positionner sur ce dispositif.

Le Conseil après délibération et vote à main levée, décide, par 6 voix pour, 5 contre, de participer financièrement au dispositif FISAC via une subvention annuelle maximum par entreprise de la Commune de 2 500 € à hauteur de trois dossiers par an.

4 – Révision des tarifs et des loyers-charges

A) Révision des tarifs

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité des réviser à compter du 1^{er} janvier 2013 les prix comme suit :

- ## B) Révision des loyers - charges

IMMEUBLE CARITAS :

- LOGEMENT DE LA MAIRIE :**

Loyer 324 € acompte sur charges 125 €

Loyer 483 € acompte sur charges 80 €

LOGEMENTS AU COMPLEXE DU PRESBYTERE :

- Logement n°1, RDC porte de gauche, occupé, par Mme Fabienne HUPPERT
Loyer et acompte sur charges revalorisés au moment de la rentrée dans le logement le 15 avril 2012
- Logement n°2, RDC porte de droite, occupé, par M. Hervé HAMDAD
Loyer et acompte sur charges revalorisés au moment de la rentrée dans le logement le 01 octobre 2012
- Logement n°101, 1^{er} étage, occupé, par Mme Nicolas FRISSUNG
Loyer et acompte sur charges revalorisés au moment de la rentrée dans le logement le 01 février 2012

5 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2013

Préalablement au vote des budgets primitifs 2013, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2013 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2012.

A savoir :	au budget principal chapitres 20/21/23	200 000 €
	Au budget assainissement chapitre 21	10 000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipale qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2013 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif de 2013

6 - Forêt communale : programme des travaux 2013

Le Maire soumet au Conseil les devis établis par l'ONF concernant les travaux pour l'exercice 2013 à savoir :

- les travaux d'exploitation en OET (comprenant une mission de conduite de chantier) et ATDO (Assistant Technique à Donneur d'Ordre) pour un coût de 2 383.18 € TTC.
- le bois de chauffage pour un coût de 1 840.36 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces devis et autorise le Maire à les signer.

7 - AIRE DE JEUX

Le maire informe que les subventions demandé pour la création d'une aire de jeux pour les 2-7 ans ont été accordée.

Lors de la réunion du 07 septembre 2012, il a été décidé de former une commission pour choisir définitivement l'emplacement de cette aire de jeux.

Divers emplacements sont envisagés à savoir :

- Sur la surface engazonnée derrière le complexe du presbytère
- Sur le terrain de pétanque angle rue de la Montée rue de Lorraine
- Sur le terrain devant la salle polyvalente vers le bas « côté train HBL »
- Sur le terrain devant l'école primaire
- Sur les terrains en contre bas du cimetière

Ce sont proposé pour faire partie de la commission : Mmes BOUSENDORFER Nicole, LEGUILLON Monique, MM. MEYER Fabrice, JEHIN Jean-Luc, SCHWARTZ Martial, ADAM Christian.

La commission fera son rapport lors de la prochaine réunion du conseil municipal afin qu'une décision définitive soit prise.

8 - Les emplois d'avenir

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de la circulaire concernant les emplois d'avenir.

Ces emplois sont ouverts à des jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés), sans diplôme ou niveau CAP/BEP en recherche d'emploi afin de lui donner les moyens de se former et d'offrir l'opportunité d'accéder à un premier emploi.

Ce sont des contrats sur 3 ans avec une aide de l'Etat à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC.

Le Conseil prend acte de cette information et charge Monsieur le Maire de prendre les renseignements nécessaires pour une prise de décision éventuelle lors d'une prochaine réunion.

9 - NOUVEAUX LOGICIELS POUR LA MAIRIE

Le Maire rappelle que dans sa séance du 07 septembre 2012, le Conseil avait pris la décision de renouveler le contrat des logiciels 'HORIZON VILLAGES » qu'utilise le service administratif de la mairie souscrit auprès de la Société JVS MAIRISTEM pour un cout annuel de 2 986 € HT sur 3 ans.

Fin octobre, cette même société, nous propose un nouveau contrat « HORIZON VILLAGE ON-LINE » en argumentant que ce dernier serait plus complet pour un cout annuel la 1^{er} année de 6 396 € HT et les années suivantes de 3 601 € HT.

Après étude de l'offre, le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à l'offre concernant le contrat « HORIZON VILLAGE ON-LINE ».

10 - DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture

- a) de la lettre du 31 aout 2011 adressée par le président du tennis Club exposant les activités réalisées par le club ainsi que les résultats obtenus au cours de la saison écoulée

et sollicitant une subvention communale pour la nouvelle saison 2012-2013 afin de pouvoir continuer l'encadrement des jeunes.

Considérant les bons résultats obtenus, le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 1 200 € dès que le versement de la subvention de la Fédération de Tennis sera effectué.

- b) de la lettre du 07 novembre 2012 adressée par l'Amicale des Porte-drapeaux anciens combattants militaires et patriotes français de Forbach Moselle-Est sollicitant une aide financière dans le cadre de leur action de transmission du devoir de mémoires aux jeunes générations

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'allouer la somme de 50 €.

- c) Des demandes de l'Association française contre les Myopathies, de la Ligue Contre le Cancer et du Comité d'Entente Départemental des Associations des Aveugles de la Moselle.

Le Conseil, après délibération, émet, à l'unanimité, un avis défavorables aux trois demandes.

- d) de la lettre du 19 octobre 2012 adressée par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie au Collège Nicolas Untersteller pour 21 élèves de la classe cycle III qui ont bénéficié d'une séance de calcul mental et d'une animation au planétarium le 19 octobre 2012.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 4 € par enfants participants. Cette somme sera versée sur le compte de l'OCCE.

- e) de la lettre du 16 novembre 2012 adressée par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie au cinéma LE PARIS de Forbach pour 21 élèves de la classe CE2/CM1/CM2 qui ont assisté à la projection du film « Azur et Asmar » le 16 novembre 2012.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 4 € par enfants participants. Cette somme sera versée sur le compte de l'OCCE.

- f) de la lettre du 16 novembre 2012 adressée par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie au cinéma LE PARIS de Forbach pour 18 élèves de la classe CP/CE1 qui ont assisté à la projection du film « L'étrange Noël de Monsieur Jack » le 15 novembre 2012.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 4 € par enfants participants. Cette somme sera versée sur le compte de l'OCCE.

- g) de la lettre du 13 septembre 2012 adressée par le Président de l'Union Sportive d'Etzling sollicitant une subvention exceptionnelle suite à des problèmes financiers. Cette subvention permettrait à l'équipe dirigeante de démarrer la saison 2012/2013.

Le Conseil passe au vote à main levée et par 8 voix pour et 3 abstention, décide d'octroyer la somme exceptionnelle de 1 500 €.

De plus, le Conseil demande à avoir une copie du dernier bilan financier du club.

- h) du Collège Nicolas Untersteller de Stiring-Wendel sollicitant une aide financière pour les élèves de la commune scolarisés en 5^{ème} et 4^{ème} pour un séjour dans le sud-est de l'Angleterre du 08 au 13 avril 2013.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'octroyer la somme de 6 € par jour et par élève participant. La somme sera versée aux parents.

11 - Proposition de vente de terrains à la commune

Le Maire informe :

- avoir été contacté par Mme FRENTZEL Béatrice et ses enfants, qui souhaitent vendre à la Commune des terrains : section 07 lieudit « HOM MARK » n° 98-99-100-221 pour une contenance totale de 76,06 ares dont ils sont propriétaires.
- que le service des domaines a été contacté pour un avis sur la valeur vénale des biens (terrains + bâtiment).

Le Conseil, après avoir pris connaissance, de la situation des terrains et du bâtiment, décide, à l'unanimité, d'attendre l'évaluation du service des domaines et se prononcera lors d'une prochaine réunion.

12 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2011

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

13 - Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la révision simplifiée n'est plus nécessaire pour supprimer un ou plusieurs emplacements réservés, une nouvelle procédure de modification dénommée « modification simplifiée » est issue du décret n° 2009-722 du 18 juin 2009.

Il est proposé de faire application de ces dispositions concernant la suppression de l'emplacement réservé n° 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. de prescrire la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme afin de procéder à la suppression de l'emplacement réservé n° 3.

2. de missionner le bureau d'étude GUELLE et FUCHS pour procéder au montage du dossier de modification simplifiée du PLU,
3. de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout contrat avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration de la modification simplifiée du PLU,
4. que les crédits destinés au financement des dépenses nécessaires à cette modification simplifiée seront inscrites au budget communal.

14 - Subvention de fonctionnement salle polyvalente

Le Maire donne la parole à Mme LEGUILLON, conseillère municipale et présidente du Comité Inter Association (CIA) qui expose les difficultés financières que rencontre le CIA.

Mme LEGUILLON quitte la salle de réunion et le Conseil commence à délibérer.

Le Conseil, après délibération, décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 5 000 €. Cette dépense sera inscrite au budget 2013.

15 - DIVERS

A) Prise en charges de factures en section d'investissement

Le Conseil, à l'unanimité, décide, d'inscrire en section d'investissement les dépenses suivantes :

- Facture de la société SECOSI de Sarreguemines concernant l'acquisition d'un panneau de signalisation pour un montant de 71.70 € TTC.
- Factures de la société FENETRE SCHMITT de Théding concernant le remplacement du boîtier de commande de la porte du garage de la caserne des pompiers pour un montant total de 275.08 € TTC.
- Facture de la société KROMM GROUP de Chelles concernant l'acquisition de trois potelets anti-stationnement pour un montant de 425.78 € TTC.
- Facture de la société STARCK de Théding concernant la fourniture et pose d'une prise téléphone type RJ 45 et d'un noyau de raccordement RJ 45 dans le local professionnel pour un montant de 182.99 € TTC.

B) Désignation d'une personne pour le comité de pilotage CAFPDF (crèche-petite enfance)

Le Maire informe que dans le cadre d'une étude sur la définition d'une politique communautaire de la petite enfance, la Communauté d'Agglomération de Forbach souhaite mettre en place un comité de pilotage.

Il faut désigner un membre du Conseil Municipal qui représentera la Commune au sein du comité.

Le Conseil, à l'unanimité, désigne Mme Sonia MARCHETTO comme représentante communale au sein du comité de pilotage pour une étude sur la définition d'une politique communautaire de la petite enfance au sein de la Communauté d'Agglomérations de Forbach.

C) Remboursement de sinistre

Le Maire informe les membres présents que l'assurance vient de procéder au remboursement de la somme de 2 852.46 € concernant les dégâts occasionnés par un véhicule angle rue Principale-rue des Moulins le 29 juillet 2012.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

D) Demande de Mme Balthazar

M. MEYER Fabrice, 1^{er} adjoint, fait part de la demande de Mme BALTHAZAR, locataire du logement, 1^{er} étage droite, au Caritas 3, rue des Champs. Celle-ci souhaiterait créer une ouverture entre le coin cuisine et le salon.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à Mme BALTHAZAR pour exécuter les travaux. Les frais engendrés par cette modification seront intégralement à sa charge.

De plus, aucune compensation financière ne sera versée à Mme BALTHAZAR, en cas de résiliation du bail de location.

E) Tarifs des tickets repas cantine et périscolaire

Le Maire rappelle que les tarifs pour l'année scolaire 2011/2012 était de :

- 5.50 € pour le ticket repas à la cantine
- 3.60 € pour le ticket du périscolaire

Le Conseil, après délibération, décide, à l'unanimité, de maintenir pour l'année scolaire 2012-2013 les mêmes tarifs.

F) Informations diverses

Le Maire fait part :

- 1°) des remerciements de l'AFAEI concernant l'opération de brioches de l'amitié 2012. Cette année la somme de 936.00 € a été récoltée.
- 2°) que la loi du 20/03/2012 de majoration de 30 % des droits à construction a été abrogée le 26 juillet 2012. Cette loi visait à favoriser la densification des constructions pour remédier à la pénurie de logements.
- 3°) de la nouvelle contribution annuelle de 2 € par hectare de terrains relevant du régime forestier et dotés d'un document de gestion qui a été instauré par la loi des finances 2012. L'ONF a été chargé du recouvrement de cette contribution qui s'élève pour la commune à 191.42 €.
- 4°) l'organisation d'une visite du centre de tri multiflux et de Methavalor à Morsbach, la date reste à définir ; Le départ se ferait à partir des 3 arrêts de bus dans la rue Principale. L'ensemble de la population sera également invité à participer avec inscription au préalable à la mairie. Les places étant limitées à la capacité du bus.

Le Conseil Municipal prend acte de ces différentes informations.

- 5°) Un conseiller Municipal fait part d'un problème d'éclairage à la sortie principale de l'école primaire lorsque les parents viennent chercher leurs enfants le soir au périscolaire.

Le Conseil Municipal charge M. MEYER Fabrice de faire le nécessaire le plus rapidement possible pour régler le problème d'éclairage à la sortie du périscolaire.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance à 22 h 15.
22 délibérations numérotées de 1 à 15-F ont été prises ce jour

M. Jean-Luc JEHIN

M. Fabrice MEYER

M. Joseph FURGAL

M. Christian ADAM

M. Martial SCHWARTZ

M. Antoine PERSPICACE

M. Serge MEYER

Mme Sonia MARCHETTO

Mme Marie-Antoinette PHILIPP

Mme Monique LEGUILLON

Mme Nicole BOUSENDORFER